© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

contrôle routier canabis

Par Profil supprimé Postée le 25/08/2014 11:54

> Bonjour hier en sortant de teuf je me suis fait arrêter par la gendarmerie, il mon fait un test d'alcool négatif c'est la première fois que je me faisait arrêter j'étais un peu stresser alors le policier à voulu me faire le test salivaire, positif donc prise de sang, j'ai pas mal fumer depuis le début des vacances et je voudrai savoir de quoi dépend le retrait ou la suspension de permis sachant que j'ai 1mois de permis. Merci d'avance

---

Mise en ligne le 26/08/2014

Bonjour,

Le test salivaire étant positif, la prise de sang sert à déterminer si vous étiez ou non sous l'emprise de stupéfiant au moment du contrôle routier. Le cannabis est détectable dans le sang pendant 24 heures. Si la prise de sang est positive, la conduite sous l'emprise de stupéfiant sera retenue et vous risquez d'être sanctionnée au régard de ce délit (annulation du permis de conduire, amende..). Si elle est négative, vous pouvez être poursuivie pour usage de stupéfiant, mais cela demeure exceptionnel.

Pour d'autres informations, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.